



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

**DELIBERATION N°24
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS**

L'an deux mille vingt, le treize octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical convoqué s'est réuni à Sassay, sous la présidence de M. Christophe THORIN.



N°20.024

Date de convocation

29/09/2020

Nombre de délégués

- En exercice : 66
- Présents : 48
- Votants : 52

Objet :

DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT, DE L'UNION
EUROPEENNE ET
TOUTES AUTRES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Etaient présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental

ANGE :	OISLY : Christian FINOT
BILLY : Jean-Marc NORBERT	PONTLEVOY : Christian GUESNARD
CHATEAUVIEUX :	POUILLE : Alain GOUTX
CHATILLON-SUR-CHER : Bruno DANGER	PRUNIER-SUR-SOLOGNE : Aurélien BERTRAND
CHATRES-SUR-CHER : Sylvie DOUCET	ROMORANTIN-LANTHENAY : Jeanny LORGEUX
CHEMERY : Anne-Marie THEVENET	ROUGEOU :
CHISSAY-EN-TOURAIN : Gilles PELLE	SAINT AIGNAN-SUR-CHER : Eric CARNAT
CHOUSSY : Sylvie BOREL	SAINT GEORGES-SUR-CHER : Bernard CLICHY
COUDES : Géraldine VEUX	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Jean-Claude
COUFFY : Stéphanie SICAULT	HENAULT
COURMEMIN : Edwige DUVAL	SAINT JULIEN-SUR-CHER : Romain SOURIOUX
FAVEROLLES-SUR-CHER : Elisabeth AUGÉ	SAINT LOUP-SUR-CHER : Pierre BARBE
FRESNES : Patrick GAUTIER	SAINT ROMAIN-SUR-CHER : Michel TROTIGNON
GIEVRES : Marie-Thérèse DRUESNE ; Françoise	SASSAY : Sylvianne TURMEAUX ; Jean-Pierre
GILOT-LECLERC	CHARLES-GUIMPIED
GY-EN-SOLOGNE : Gilles DESLOGES	SEIGY : Pedro BÄCHLER
LA CHAPPELLE-MONTMARTIN :	SELLES-SUR-CHER : Stella COCHETON ;
LANGON-SUR-CHER : Philippe VERNEUIL	SOINGS-EN-SOLOGNE : Anne-Marie
LASSAY-SUR-CROISNE : Michel BAUD	DELALANDE
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE : Quentin LEGOUY	THESEE : Daniel CHARLUTEAU
LOREUX : Joël HERISSET	VALLIERES-LES-GRANDES : Eric LACROIX
MARAY :	VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Bruno
MAREUIL-SUR-CHER : Cédric DEVANNE	MARECHAL
MEHERS :	VILLEHERVIERS : François CAVALIE
MENNETOU-SUR-CHER : Christophe THORIN	CC VAL DE CHER - CONTROIS :
MEUSNES : Carole ROUSSEAU	CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS :
MONTHOU-SUR-CHER : Marq MARCEAU	Nicole ROGER
MONTRICHARD - VAL DE CHER :	CONSEIL DEPARTEMENTAL : Jean-Marie
MUR-DE-SOLOGNE : Pascal PICARD	Janssens ; Jacques MARIER ; Geneviève
NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE	REPINCAY

Etaient absents excusés :

Phillipe DESMARET ; Régis LESEC ; Christian SAUX ; Nicolas BARRAS ; Ludovic BRIANDET ; Nicole DESEQUELLES ; Annie LEVAUX ; Philippe PLASSAIS ; Marie-Claude DEMOULIN ; Anne BOURDIN ; Gérard LEVIER ; Gilles CHANTIER ; Olivier RACAULT ; Anne-Marie OLIVER ; Manuel TEXEIRA ; Claude CHANAL ; Anne-Laure CHEVALIER ; Martine BOILEAU ; Béatrice HUC ; Patrice RUDAULT ; Sabrina COMPAIN ; Pascale TETOT ; Julie THEPIN ; Antoine LELARGE ; Eric MARTELLIERE ; Elodie PEAN ; Jean-Luc BRAULT ; Marianne HEMON ; Gérard THUE ; Gilles BELLARD ; Annick GOINEAU ; Gille GAILLARD ; Xavier DESCHAMPS ; Martine TONNARD ; Céline CHUET ; Jean-François MARINIER ; Pierre LANGLAIS ; Bernadette DESGRANGE ; Michel DUMONT-DAYOT ; Jean-Claude GAGUEUX ; Yves VILLANUEVA ; Bérénice CULIOLI ; Florence DANIAU ; Jean-Louis BERTHAULT ; Laurent ALBERT ; Mickaël MOITAL ; Michel GUIMONET ; Christophe LAUNAY ; Jean-Christophe ROUET ; Xavier TROTIGNON ; Dominique VAILLANT ; Michel LEPLARD ; Florence MALLIET ; Sandra TARTARIN ; Guy DUCHOSSOIS ; Marie-Laure BERTHIER ; Bernard BIETTE ; Sylvie PAVONE ; Patrick LEFRENE ; Nelly ANTOINE ; Hervé DELORME ; Jacques PAOLETTI ; Alain POMA ; Hubert BESSONNIER ; Marie-Pierre BEAU ; Christina BROWN ; Dominique CHAUMEIL ; Michel FROMET ; Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER ; Louis de REDON (excusé) ; Philippe SARTORI.

Procurations :

Philippe DESMARET (à Jean-Claude HENAULT) ; Béatrice HUC (à Quentin LEGOUY) ; Marie-Pierre BEAU (à Jacques MARIER) ; Philippe SARTORI (à André COUETTE).

Le Comité Syndical,

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais,

Vu le règlement intérieur,

Pour extrait conforme
au Registre des
délibérations

SELLES-SUR-CHER,
le
13/10/2020



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

DECIDE

D'autoriser par la présente délibération le président du Pays à effectuer pour le compte du Syndicat Mixte du pays de la vallée du cher et du romorantinais, toute demande de subvention auprès de l'Etat, de l'Union Européenne et toutes autres collectivités territoriales et ce, sans qu'il soit nécessaire de procéder à délibération spécifique à chaque projet à partir du moment où le projet pour lequel le dossier est déposé est inscrit au budget du Syndicat mixte du pays de la vallée du cher et du romorantinais.

Le président aura le pouvoir d'agir et signer toutes les pièces administratives liées aux dossiers concernés.

**LE PRESIDENT,
Christophe THORIN**

